

Libertés!

BELGIQUE- BELGIE
PP
1/2345
BXL X

AVRIL 2005 – N°413 – LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL



NÉPAL : DU SANG SUR LE TOIT DU MONDE



EXPOSITION :
**NI DIEU,
NI MAÎTRE**



MOUVEMENT :
UN HAVRE DE PAIX DANS
UNE VIOLENCE QUOTIDIENNE

ÉDITORIAL

MOYEN-ORIENT : L'AMNÉSIE CONTRE LA JUSTICE

Voici deux ans, l'invasion de l'Irak par la coalition anglo-américaine débouchait sur l'effondrement du régime de Saddam Hussein et sur la fin de «la république de la peur» instaurée en 1968 par le parti Baas. En quelque sorte, une guerre menée au mépris du droit international et au nom d'objectifs politiques pour le moins spécieux (la destruction d'armes de destruction massive... détruites par l'ancien régime) mettait néanmoins un point final à 35 années d'un calvaire humanitaire et politique dénoncé depuis des lustres par Amnesty International. Mais les Irakiens n'ont pas eu longtemps le loisir de profiter de la disparition de cette terreur d'Etat. Essentiellement préoccupées d'assurer leur sécurité et celle des infrastructures pétrolières, les troupes d'occupation ont manifesté un manque d'empressement troublant à sécuriser et sanctuariser les preuves des crimes (centres de détention, charniers, archives policières, etc.) commis par l'ancien régime. Ce faisant, la coalition

a rendu impossible le travail de mémoire nécessaire à toute justice et à tout deuil. Dans un second temps, en empêchant que les anciens responsables politiques irakiens soupçonnés de crimes de guerre et contre l'humanité soient traduits devant la Cour pénale internationale ou un TPI *ad hoc* et en les livrant à un tribunal irakien d'exception, l'administration américaine a confirmé le peu de cas qu'elle faisait d'une justice internationale et indépendante. Aggravée voici un an par la révélation des sévices infligés par les troupes de la coalition, la situation est devenue encore plus volatile avec la multiplication des attaques contre les civils irakiens et les ressortissants étrangers menées par des groupes irakiens relevant tantôt de la criminalité de droit commun, tantôt de l'opposition armée au nouveau régime irakien en gestation. La systématisation des enlèvements, particulièrement ceux de journalistes éprouvés comme Florence Aubenas, rend le travail d'information indépendant quasi impossible tandis qu'il livre les Irakiens, de toutes langues et de toutes confessions, au bon vouloir des forces d'occupation anglo-américaines ainsi qu'à celui des opposants à la justice et à la non-violence.

Le précédent irakien est de mauvais augure pour l'ensemble du Moyen-Orient, lequel semble vivre un «printemps» tout relatif, particulièrement au Liban. Il serait ainsi désolant que ce pays se reconstruise sans instruire les crimes de guerre commis durant la guerre civile de 1975-89 et les interventions syriennes et israéliennes, crimes couverts par certains responsables politiques, qu'ils se réclament de la mouvance pro ou anti-syrienne. Car, au-delà de ses 300 000 morts, cette guerre civile s'est soldée par 17 000 «disparitions» dont la non-élucidation ne peut que grever toute future réconciliation. **© Pascal Fenaux**

Libertés • rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles • Tél: 02 538 81 77 Fax: 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable** : Vincent Forest • **Rédacteur en chef** : Pascal Fenaux • **Secrétaire de rédaction** : Brian May • **Comité de rédaction** : Suzanne Welles, Claude Gouzée, Anne Lowyck, Samuel Grumiau, Véronique Druant, Laurence Geyduschek, Julien Vlassenbroek, Bruno Brioni • **Ont collaboré à ce numéro** : Gaëlle Carayon (Brèves), Vanessa Dougnac, Claire Engels • Maquette : RIF • Mise en page : Gherthrud Schiffon • Impression : Remy Roto • **Couverture** : Un soldat népalais en patrouille dans une rue marchande de Katmandou prévient le photographe de ne pas prendre de clichés. Septembre 2002. AFP • **Erratum** : Dans le *Libertés!* de mars 2005, à la page 12, nous avons oublié d'indiquer le copyright de la photo «Manifestation devant l'ambassade des Etats-Unis». Celle-ci a été prise par Bruno Brioni.

CHANGEMENT D'ADRESSE - ATTESTATION FISCALE - MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Josiane Mettens : jmettens@aibf.be

☐ **Je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)

Nom: Prénom: N° de membre:

Adresse: N° bte

Code postal: Localité: Tél (obligatoire): E-mail:

☐ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

☐ Je répartis le montant de : ☐ ma cotisation ☐ de mon abonnement sur toute

l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berck-

mans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou

de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déduc-

tibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° la

somme de : ☐ 2,5 € ☐ 5 € ☐ € (toute autre somme de mon choix) au

profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du

et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout

moment.

ou je verse en une fois le mandat de au compte 001-2000070-06

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: N° bte

Code postal: Localité: Tél (obligatoire): E-mail:

Profession: Signature:

Date: Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

.....

SOMMAIRE

ACTUEL

- Afghanistan : contrôle des armes, mission impossible ?
- Paroles : «(On devrait) être plus rationnel»
- Insolites-Brèves



3

DOSSIER

Népal : du sang sur le toit du monde

- Le Népal entre chiens et loups
- Cinq millions de balles par minute
- Katmandou aux prises avec l'absolutisme
- «Accueil» des réfugiés tibétains : de mal en pis, comme prévu...
- Liberté d'expression : un privilège détourné



5

MOUVEMENT

- Un havre de paix dans une violence quotidienne
- Quand les jeunes font bouger les choses !
- Brèves



11

ACTION

- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles



13

CULTURE/AGENDA

- Voix endormies (Livre)
- Ni Dieu, ni maître (Exposition)



15

TUNISIE

DROITS HUMAINS ENCORE ET TOUJOURS PIÉTINÉS

En Tunisie, c'est à une véritable escalade dans les intimidations et les violences à l'encontre des manifestants pacifiques que l'on assiste, et ce, à quelques mois du Sommet mondial sur... la société de l'information (SMSI), un sommet organisé par les Nations unies dans un pays où, comble de l'ironie, l'information est l'une des plus censurées et surveillées. Le 4 mars, de nombreux manifestants pacifiques (parmi lesquels des femmes et des enfants) auraient ainsi été physiquement agressés. Le 2 mars déjà, ce seraient déjà plusieurs avocats (venus manifester contre une décision de justice visant un de leurs confrères) qui auraient été molestés. Surtout, des faits similaires s'étaient déjà produits le 28 février lors d'une manifestation d'étudiants.

Amnesty International condamne ces actes et demande aux autorités tunisiennes de mettre un terme à la répression permanente de la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique. Il s'agit de garantir la protection des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile. ☉

SYRIE

INQUIÉTUDES SUR LA SITUATION DES KURDES

Dans son rapport intitulé *Les Kurdes dans la République arabe syrienne un an après les événements de mars 2004*, Amnesty International s'inquiète des nombreuses violations des droits de l'homme à l'encontre des Kurdes de Syrie. En effet, les détenus kurdes (dont certains enfants âgés d'une douzaine d'années seulement, des femmes, des adolescents et des personnes âgées) auraient été maltraités et torturés. Depuis mars 2004, si on remarque une augmentation significative du nombre de Kurdes morts en détention, aucune enquête n'a toutefois été ouverte. À cela, vient se greffer une discrimination systématique fondée sur la négation de l'identité des Kurdes syriens. Face à cette situation, Amnesty International demande aux autorités syriennes d'abolir toute discrimination à l'égard de leurs concitoyens kurdes, entre autres en amendement leur législation et en trouvant rapidement une solution au statut d'apatride imposé aux Kurdes nés en Syrie. ☉

GUATEMALA

LIBRE ÉCHANGE ET DROIT À LA SANTÉ

Alors que le parlement guatémaltèque doit se prononcer sur l'Accord de Libre-Échange Etats-Unis-Amérique centrale (ALEAC), Amnesty attire l'attention sur l'impact qu'un tel accord pourrait avoir sur les droits fondamentaux de la population guatémaltèque. Le droit à la santé semble menacé par les restrictions introduites dans le domaine de la fabrication des médicaments génériques. En effet, ces restrictions interdisent pour cinq ans l'utilisation des données pharmaceutiques nécessaires à l'autorisation de mise sur le marché de nouveaux médicaments, tandis qu'elles prolongent la durée de protection des brevets. En freinant l'accès des plus pauvres aux médicaments, l'ALEAC contrevient aux engagements nationaux et internationaux contractés par le Guatemala. ☉

RUSSIE

UN PAS VERS LA FIN DE L'IMPUNITÉ ?

Plusieurs arrêts encourageants ont été rendus le 24 février dernier par la Cour européenne des Droits de l'Homme concernant six requêtes de la République Tchétchène. La Cour reconnaît que la Fédération de Russie viole plusieurs droits fondamentaux, parmi lesquels le droit des civils à la vie, celui de ne pas être torturé, celui de pouvoir jouir de ses biens et enfin celui de bénéficier de recours rapides en justice. La Cour statue aussi que la mort de membres des familles requérantes est imputable à l'État, démontrant par-là l'incapacité avérée de la Fédération de Russie à garantir le respect des droits humains dans le cadre du conflit russo-tchétchène. Si Amnesty se réjouit de ce premier pas vers la fin de l'impunité, il est important de rappeler au gouvernement russe la nécessité d'appliquer sans délai les arrêts de la Cour ainsi que de mettre un terme aux violations des droits humains. ☉



Le lieutenant Winnepenninckx de la Force internationale d'Assistance et de Sécurité, accompagné de son interprète (portant un casque), discute avec les deux gardiens de la maison près de laquelle se trouvent des conteneurs remplis d'armes. ©Bruno Brioni

AFGHANISTAN :

CONTRÔLE DES ARMES, MISSION IMPOSSIBLE ?

Pendant six mois, les parachutistes belges de la Force internationale d'Assistance et de Sécurité (ISAF) ont eu pour mission de contrôler la circulation des armes et de désarmer une opposition principalement composée d'ex-Talibans. Déjà ardue, cette mission se heurte en outre à l'influence encore forte des anciens seigneurs de guerre sur le gouvernement de Kaboul. Photographe et journaliste, Bruno Brioni a pu accompagner une patrouille belge dans le district de Paghman, à 20 km de Kaboul.

Engoncés dans des gilets pare-balles de plus de quinze kilos, de jour comme de nuit et par des températures chutant jusqu'à -20 °C, les parachutistes belges ont sillonné durant plusieurs mois, le district de Paghman ⁽¹⁾. Menée dans le cadre de l'ISAF, leur mission consistait à assurer l'instruction des nouveaux organes de sécurité afghans, tant policiers que militaires. D'un autre côté, les militaires belges devaient assumer des opérations de contrôle et de désarmement en organisant des patrouilles chargées d'assurer un lien direct avec la population locale et, ce faisant, comme nous le diront plusieurs militaires, faire comprendre aux anciens seigneurs de guerre qu'il n'y aurait plus de place pour eux à l'avenir.

Après 25 ans de guerre, les Kaboulis et les Afghans dans leur majorité, aspirent à la stabilisation de leur pays. Depuis fin 2001 et la chute du régime taliban, les troupes occidentales tentent de répertorier tant bien que mal les armes en circulation et de désarmer les factions armées qui s'oppo-

sent à la présence occidentale et au nouveau gouvernement central. Pour ce faire, les patrouilles du type de celles auxquelles participent les militaires belges collectent des informations sur d'éventuelles caches d'armes et les transmettent aux Renseignements de l'ISAF afin d'organiser leur saisie. La participation à une seule de ces patrouilles suffit pour prendre la mesure des difficultés auxquelles étaient confrontés les militaires belges et, désormais, les soldats turcs qui ont assuré leur relève. La pression que continuent à exercer les anciens seigneurs de guerre pèse lourd sur un système politique afghan dont l'équilibre reste extrêmement précaire.

DES CONTENEURS REMPLIS D'ARMES

Accompagnées d'un interprète, les patrouilles belges recueillent auprès de la population des renseignements sur la présence de conteneurs remplis d'armes. Ces dernières seraient planquées près d'une splendide bâtisse flanquée sur les hauteurs de la capitale, ce qui tranche avec les miséra-

bles immeubles en pisé dont doivent se contenter la majorité des Afghans. Située dans le district de Paghman, à une vingtaine de kilomètres seulement de Kaboul, cette zone a dès lors fait l'objet d'une mission de repérage. «Pendant deux jours, des tireurs ont contrôlé les allées et venues d'hommes en armes autour des conteneurs. Par la suite, des patrouilles se sont rendues sur place pour relever et inspecter les armes, mais sans succès, les cadenas restant fermés» explique le lieutenant Winnepenninckx, le visage fouetté par le froid.

Il faut dire que la demeure «abritant» les conteneurs n'est autre que la propriété d'un ancien chef de guerre de l'Alliance du Nord ⁽²⁾, dont on nous taira le nom. Cela n'empêchera pas le nom d'Abdul Rasul Sayyaf d'être plusieurs fois cité. Fondé en 1981, son parti islamiste extrémiste Ittihad-i-Islami (Alliance islamique) contrôle toute la région de Paghman.

Quelques semaines plus tard, en accord avec l'ISAF et en collaboration avec les services de sécurité afghans, une opération de saisie d'armes sera finalement organisée, avant d'être annulée in extremis et sans aucune explication par le quartier-général de l'ISAF. Sayyaf aura plus que probablement joué de son entregent auprès du gouvernement afghan. «Il faut comprendre que si nous voulons contrôler ces armes, c'est pour éviter qu'elles ne soient volées et utilisées à mauvais escient, d'autant que le trafic d'armes est monnaie courante en Afghanistan. Les anciens chefs de guerre disposent encore de 'milices privées'. Sayyaf a encore sous ses ordres entre 300 et 400 hommes en armes. La stabilisation du pays est encore loin d'être assurée» déplore le lieutenant.

Dans ces conditions, les patrouilles de l'ISAF se contenteront de s'assurer du maintien de ces armes dans les

conteneurs suspects. En dépit du refus des miliciens afghans d'ouvrir les conteneurs, un simple coup d'œil à travers un métal troué comme une passoire permettra de confirmer la présence d'armes et leur modèle ⁽³⁾.

Les parachutistes ne trouvent-ils pas frustrant d'être ainsi réduits à l'impuissance ? «Non, affirme le lieutenant Winnepenninckx, le fait de localiser ces armes et de transmettre l'info aux Renseignements de l'ISAF nous rassure sur la suite des événements. Ici, tout doit se faire étape par étape et l'ISAF est encore là pour quelques années !»

Une partie des militaires belges sont également chargés de la sécurité de l'aéroport de Kaboul et de son périmètre, ce qui implique un travail minutieux de la part des démineurs belges. «On trouve encore des mines et des munitions non explosées qui datent de l'occupation soviétique... Grâce à nos opérations de déminage, qui concernent également le district de Paghman, nous avons en quelque sorte assuré la sécurité de Kaboul et de sa périphérie», nous explique le capitaine Remy. «On estime à plusieurs millions le nombre de mines semées sur tout le territoire afghan. Il n'est pas rare de voir des enfants jouer avec des mines ! Et il y a un peu plus d'un an, deux soldats canadiens ont perdu la vie en roulant sur une mine antichar. Je pense qu'il faudra attendre encore une dizaine d'années avant de voir la région de Kaboul complètement déminée». Dans ces conditions, combien d'années seront nécessaires pour déminer tout l'Afghanistan ?

«Le trafic d'armes est monnaie courante en Afghanistan»

© Bruno Brioni

(1) La mission belge à pris fin à la mi-février 2005. Environ 280 militaires belges sont encore affectés à la sécurité de l'aéroport de Kaboul au moins jusqu'au mois d'août 2005.

(2) Une coalition d'opposants armés au régime taliban et dont les chefs les plus connus étaient Rashid Dostom et Ahmed Shah Massoud, assassiné le 9 septembre 2001.

(3) Munitions petits calibres et rockets RPG.

L'INSOLITE

C'EST AU PIED DU MUR QU'ON RECONNAÎT LE MAÇON

Ahmed Koreï, c'est un Premier ministre béton. Enfin, pas pour tout le monde. Selon de nombreuses sources autorisées israéliennes et palestiniennes, le Premier ministre de l'Autorité palestinienne n'est peut-être pas le plus à même de prendre à bras le corps le problème de la corruption. Il faut dire que ce dirigeant n'aurait pas traité comme il se doit un scandale retentissant : «l'affaire du ciment». «L'Autorité palestinienne importait du ciment subventionné destiné à être utilisé exclusivement dans les territoires palestiniens. Or, le ciment en question a fini par se retrouver sur le marché israélien. La construction du mur de «séparation» (en béton) tombant au même moment, cela n'a fait que dégrader les choses, les accusations visant également une entreprise dont Koreï est actionnaire» écrit le site palestinien Amin (<http://www.amin.org/eng/index.html>). ☹

PAROLES

BANGLADESH

«LES GENS DEVRAIENT ÊTRE PLUS RATIONNELS»

Née en 1962 à Mymensing, au Bangladesh, Taslima Nasreen exerce d'abord comme médecin dans un hôpital. Très vite, elle se met à écrire. Son premier ouvrage, *Lajja* (La honte), paraît en 1993 et provoque la fureur des fondamentalistes musulmans qui émettent une fatwa (ordonnance religieuse) à son encontre et mettent sa tête à prix. Le livre est interdit, tous comme les autres d'ailleurs, inaugurant ainsi bien malgré elle un long cycle de censures. Peu après, elle se réfugie en Europe et aux Etats-Unis où elle bénéficie d'un soutien international. Publiée il y a quelques mois, son autobiographie était aussitôt interdite en Inde et dans son Bangladesh natal. Témoignage de cette féministe sulfureuse et éprouvée.



J'ai dû fuir le Bangladesh en 1994. J'ai essayé de vivre en Inde, à Calcutta, où l'on parle ma langue. Mais le gouvernement indien ne m'a pas autorisée à rester. Quand je suis allée chercher le prix Ananda, ils ont refusé de prolonger mon visa. J'ai dû être protégée par la police. Les organisations laïques indiennes voulaient que je vienne, c'était un défi aux fondamentalistes qui manifestaient contre moi à Bombay. Mais quand j'ai soutenu Water, un film sur la prostitution qui remet en cause le système de caste hindou, le gouvernement m'a interdit de faire des commentaires politiques sur l'Inde. J'ai répondu que, si les artistes et les écrivains d'un pays n'ont pas la liberté de critiquer la religion, alors ce pays n'est pas civilisé. Maintenant, ils contrôlent mes visas.(...)



Sous haute protection, Taslima Nasreen présente à New Delhi la traduction en hindi du 4e volet de son autobiographie Andhakar. Février 2004.

Je suis athée. Je n'ai jamais déclaré que je regrettais mes propos, comme Salman Rushdie. Je suis très, très athée. Je ne critique pas la religion en elle-même mais la chape qu'elle fait peser sur les esprits, sur la liberté de la femme. Je ne blâme même pas les talibans, jeunes esprits endoctrinés dans les écoles coraniques. Je suis médecin, gynécologue, je ne soigne pas avec des psaumes. Je pense que les gens devraient être plus rationnels, acquérir une vision scientifique de la vie. Or, l'inverse se passe, en Inde, au Bangladesh, au Moyen-Orient, partout. De plus en plus de personnes deviennent religieuses, dévotes, conservatrices, décidées à sauver leur religion, avec fièvre parfois. Ce n'est pas une bonne nouvelle. J'ai fait une préface pour le livre d'Ibn Warraq «Pourquoi je ne suis pas musulman» (Éd. l'Âge d'homme). C'est le premier sceptique radical sur l'islam. Il l'autopsie sans concession. C'est un écrivain pakistanais, qui a vécu assez longtemps en Angleterre. Nous sommes tous les deux laïques, pour la séparation de l'Église et de l'État. Comme Voltaire» (Le Monde, 26 février 2005) ☹



NÉPAL : DU SANG SUR LE TOIT DU MONDE

Le Mont Everest, Katmandou, ses milles couleurs et ses magnifiques temples à chaque coin de rues, les trekking dans la chaîne de l'Himalaya pour les passionnés d'aventures... Le Népal, pour le commun des mortels, est souvent synonyme d'évasion. Mais ce mois-ci, Libertés! vous amène faire un autre genre de trekking : loin des sentiers pour touristes, nous allons suivre les traces des rebelles maoïstes dans le reportage qui ouvre ce dossier. Nous avons essayé de dresser un portrait d'un autre Népal, celui à qui on livre des armes, où rebelles et forces gouvernementales se livrent une guerre civile que l'état d'urgence et la prise de pouvoir toute récente par le roi Gyanendra Shah n'a fait qu'aggraver. Une démocratie confisquée, une presse muselée, des réfugiés qui n'ont le droit que de transiter par le Népal... bref un tableau loin de l'imagerie d'Épinal qu'on sert à toutes les sauces dans les guides touristiques. Dans cette débâcle népalaise, comme souvent, la population est prise entre deux feux. Comme le dit avec force un défenseur des droits humains népalais (voir notre interview en page 8), c'est au peuple népalais de décider de son avenir. Mais pour l'instant, il faut bien l'avouer, le chaos qui règne sur place ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre aux Népalais. ☹



Sheima, combattante maoïste de 17 ans, avec son jeune chef Ramesh, 22 ans. Elle appartient à l'Armée du Peuple, les soldats Maoïstes, qui occupent tous les territoires de ces vallées, et tiennent à distance toute intrusion de l'armée royale du Népal. Village de Kainkadaneta, district de Salyan, Népal, août 2004 © Rudra Khadka

LE NÉPAL ENTRE CHIENS ET LOUPS

Pris entre l'enclume de la guérilla maoïste et le marteau des forces royalistes, la population des montagnes népalaises vit au rythme des enrôlement forcés et des représailles militaires. Le tout dans un climat glauque de fin de règne et de société à la dérive. **Reportage.**

Face à l'Himalaya, la douce mélodie des voix, guidée par le son de la flûte, monte lentement, têtue et envoûtante. «*Camarades! La victoire est proche! Vengeons le sang de nos martyrs!*», chantent des adolescents, un bandeau rouge noué sur le front. Dans cette école isolée au sommet d'une montagne, les brigades du CPN-M, (le Parti Communiste du Népal - Maoïste), enchaînent danses et discours-fleuves, afin de rallier à leur cause les habitants des alentours. Disciplinés, les enfants rassemblés applaudissent, tout en louchant sur les fusils des

guérilleros qui surveillent la vallée. A l'écart, sous un parapluie la protégeant du soleil, un petit bout de femme au visage rond et jovial, vêtue d'une tunique rose, contemple la scène, le sourire aux lèvres. Il s'agit de la «*Camarade Tika Budhathoki*», 32 ans, qui n'est autre que le chef maoïste du secteur, combattante de premier plan dans l'insurrection sanglante qui secoue depuis neuf ans le Royaume hindou du Népal. Dans cette zone frontalière des districts de Salyan et de Rukum, 400 kilomètres à l'ouest de Katmandou, les forces de l'ordre ne se risquent plus. «*Cette région est*

17 ANS, ENFANT SOLDAT

Ce matin-là, Sheima, combattante maoïste de 17 ans, fait une démonstration de son entraînement militaire. Avec sa longue tresse soyeuse qui serpente sur son dos, la jeune «terroriste» a la beauté délicate d'une adolescente au sourire timide. En rythme avec les autres guérilleros, elle exécute les ordres de son commandant. Un instant, elle hésite, se trompe, et pouffe de rire. Bien vite, elle se reprend. Malgré elle, Sheima a laissé échapper l'évidence : elle n'est encore qu'une gamine. Un tiers des guérilleros maoïstes seraient ainsi composés de soldats âgés de moins de 18 ans, capables de manier armes et bombes artisanales. De quoi fournir les premières lignes de la «Guerre du peuple» qui oppose chaque jour les rebelles aux forces de l'ordre.

Issue d'un milieu pauvre, Sheima revendique son choix : «*Je me bats pour changer la société, lutter contre l'inégalité et l'oppression.*» Dans un pays laminé par la misère, la protection maoïste est une opportunité qu'elle ne dément pas : «*j'ai de quoi me nourrir, me loger et me vêtir.*» A cela s'ajoute un principe d'égalité des sexes, liberté impensable dans la société traditionnelle. Certes, Sheima vit dans la clandestinité, changeant de village chaque nuit et visitant rarement sa famille. Mais au-delà, la fraternité et le sentiment de donner un sens à sa vie sont à ses yeux des gains inespérés, qui valent tous les sacrifices, y compris la mort. **© V.D.**

l'une des plus sensibles du pays », avait prévenu le major Bishwo Bandhu Pahadee, officier de l'Armée royale du Népal, dans son camp retranché de Salli Bazaar, à une journée de marche de la vallée. De fait. Depuis 1996, sous l'impulsion de son leader intellectuel le Camarade Prachanda - alias «Le Terrible» -, la guérilla maoïste s'est enracinée dans les campagnes, tirant profit du mécontentement né de la misère et de l'instabilité politique. Les «Maowadi», comme on les appelle ici, ne désarment pas, et les pourparlers esquissés fin 2002 n'ont débouché que sur une violence redoublée. Et bien que ne bénéficiant d'aucune sympathie de la Chine, le grand voisin du nord, les rebelles continuent à se réclamer de Mao et rêvent de remplacer la monarchie par une république communiste.

En attendant, entre idéalisme révolutionnaire et banditisme rural, ils sont les seigneurs incontestés de contrées où même l'électricité a renoncé à la marche vers le progrès. Reliant les uns aux autres les petits villages de ces montagnes, les sentiers s'inventent au gré des galets des rivières, des talus qui séparent les rizières et des pistes abruptes qu'empruntent les mulets pour ravitailler les montagnards. Il n'est pas rare d'y croiser des cohortes de familles entières, portant de maigres sacs à dos et fuyant l'occupation maoïste. Mais, sur ce terrain difficile, l'Armée royale

«On ne sait jamais qui tue qui...»

du Népal, forte de 78 000 hommes et militarisée depuis 2002 à grands renforts d'aides américaine, britannique et indienne, reste en échec. Pis, au rythme des vols et des embuscades, elle est devenue le fournisseur d'armes des Maoïstes de la guérilla.

A flanc de montagne, nous suivons la Camarade Budhathoki qui mène la marche en brandissant son parapluie. Derrière elle, en treillis de combat, six filles et garçons armés nous encadrent. Budhathoki porte le sac traditionnel népalais («*artisanat maoïste, réalisé pas nos femmes de la section culturelle*», précise-t-elle). Dans le sac, un talkie-walkie satellitaire, un pistolet, des documents et la photo de sa fille. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Elle a tué tant d'hommes qu'elle avoue ne pas en avoir le décompte exact. «*Et puis, lors d'attaques groupées, personne ne sait jamais qui tue qui...*» A-t-elle déjà tué un homme à bout portant ? «*Oui, plusieurs fois.*» Puis elle enchaîne : «*Au Népal, vaut-il mieux mourir par manque de nourriture ou pour le Parti ? Moi, je vais mourir pour une bonne cause. Je rêve simplement d'un nouveau Népal. D'égalité entre les gens. Mais le Roi ne veut pas nous entendre. Alors, dès que je peux attaquer les forces de l'ordre, je le fais. Vous avez vu le camp militaire, en bas, dans la vallée ? Il n'en a plus pour longtemps.*» Budhathoki exulte : «*C'est le stade final de la révolution : nous possédons 80 % du Népal !*» A Katmandou, justement, les analystes débattent sans fin : quel est le territoire contrôlé par les maoïstes ? Difficile à évaluer, les Maowadi maintenant souvent une présence minimale dans les villages et se déplaçant selon le principe «d'encerclement des villes». Mais la moitié au moins du territoire népalais serait entre leurs mains.

La violence s'est nourrie des ratés démocratiques et du chaos politique. A Katmandou, les conflits entre partis ont paralysé les débats, les gouvernements ont valsé, la corruption s'est généralisée et l'armée a fini par s'imposer. La suprématie des hautes castes s'est institutionnalisée, à tel point que les analystes soulignent le «fonctionnement médiéval» de la société népalaise. L'ombre du mystérieux massacre de la famille royale, dans la nuit du 1er juin 2001, plane encore, telle une malédiction. Quel est donc l'avenir du Népal, l'un des pays les plus beaux et les plus pauvres du monde, enlisé dans un conflit de 11 000 morts ? Beaucoup ont le sentiment d'un pays qui part à la dérive, à l'image de ses gigantesques glaciers himalayens qui fondent chaque jour un peu plus...

Désormais, les Népalais n'ont d'autre choix que de s'en remettre à la fermeté de leur Roi Gyanendra, cet homme au visage insondable et grimaçant, qui, après trois ans de règne et le limogeage de 4 gouvernements successifs, s'est emparé le 1er février dernier de tous les pouvoirs exécutifs en décrétant l'état d'urgence. Il reprochait au gouvernement précédant son incapacité à mater la rébellion maoïste. Contrôlant la presse et ses opposants politiques, ce monarque veut s'imposer comme l'ultime solution pour la reprise en main du pays. Il promet, à long terme, l'élection d'un parlement (dissous en 2002) même si aucun scrutin n'est imaginable dans un pays à feu et à sang. Risqué, le scénario royal

20 ANS, EX-PROSTITUÉE

Employée dans un restaurant de Katmandou, Phulkomari, 20 ans, touche aujourd'hui son premier salaire, fruit d'une réinsertion laborieuse. Car à l'âge de 13 ans, un homme promet à ses parents de la placer en Inde. Monnayée dans un bordel de Bombay puis revendue à Delhi, elle rejoint alors les rangs des quelques 200 000 prostituées népalaises qui, poussées par la pauvreté galopante de leur pays, alimentent les quartiers chauds de l'Inde urbaine. Convoitées pour leur beauté, dupées par les promesses des trafiquants, ces filles des campagnes sont des victimes toutes désignées. A tel point que le Népal est devenu l'un des plus importants fournisseurs de prostituées au monde.

«*Au début, je demandais aux clients de m'aider à me sauver, se souvient Phulkomari, mais le patron me surveillait de près.*» Commence alors le quotidien des passes à 100 Roupies, sur lesquelles elle ne touche rien. «*Mais j'avais de la chance, dit Phulkomari, j'avais 4 ou 5 clients par jour, alors que les autres filles en avaient au moins 25.*» Deux ans durant, l'adolescente restera enfermée dans une pièce, sans pouvoir communiquer. Le cauchemar se terminera enfin quand une ONG la secourra lors d'une descente de police. «*Il était une heure du matin. J'ai entendu le bruit dans les escaliers et les voix des policiers qui cherchaient les filles mineures. J'ai alors su que j'étais sauvée. Et j'ai pleuré*» **© V.D.**

Note: Phulkomari est un faux nom choisi par la jeune femme pour l'interview.



© Phulkomari Lama, 20 ans (à gauche) et Sudya, 22 ans (à droite), discutent avec une responsable de Maiti Népal (au centre), une ONG de réinsertion pour les filles victimes de trafic humain. Aujourd'hui, après avoir suivi des programmes de réinsertion, les deux jeunes femmes viennent de décrocher leur premier travail © Narendra Chhikara/Mantra Pres



Les combattants de «l'Armée du Peuple», la section combattante des maoïstes, encadrent les enfants d'une école qui assistent à une manifestation culturelle maoïste. Népal, Salyan district, village de Kainkadaneta, août 2004 © Rudra Khadka

est également loin de recueillir l'approbation internationale, à commencer par une Inde «inquiète» et d'autres partenaires financiers cruciaux du Népal, lesquels lui tournent désormais le dos. Reclus dans son palais, protégé par son armée, comment le Roi parviendra-t-il à se rendre maître à la fois des maoïstes et des forces politiques ? Nul ne le sait.

En attendant, ce soir, les brigades maoïstes de Budhathoki trouvent refuge à Kaikadaneta - «Espoir» en népalais -, un petit village accroché à une crête. Une trentaine de filles et de garçons de 15 à 20 ans, pistolets en bandoulière, plaisantent entre eux, bras dessus, bras dessous. Voici donc «l'Armée du Peuple», la section combattante des Maoïstes. Attablés sous un auvent, certains veulent bien raconter leur vie. Orphelin, Andolan, 19 ans, est entré au Parti à l'âge de 16 ans, motivé par les idées maoïstes qu'il énumère tel un automate : «La révolution brisera le système des castes et apportera à ce pays une structure sociale égalitaire». Les cheveux longs, vêtu d'un tee-shirt Nike, il promet de se battre «jusqu'au bout». En caressant la tête d'un petit garçon installé sur ses genoux, Andolan explique qu'il est spécialisé dans les armes et les explosifs, pour lesquels il ne cache pas sa fascination. Les ennemis jurés restent les forces de l'ordre du Roi- «ces chiens!» -, qu'il accuse de «massacrer des innocents, enlever et torturer des civils». Des faits autant avérés que ceux reprochés aux maoïstes.

«Autrefois, c'était bien mieux, il n'y avait pas d'armes. Mais où pouvons-nous fuir ? Notre vie et nos terres sont ici.»

Autour, les villageois ne bronchent pas. Une Népalaise, belle et impassible, coupe des oignons sur la table. Les enfants écoutent. Ici, chaque notable occupe une fonction au sein de l'organisation rebelle, sauf le plus riche, qui

a fui depuis longtemps. Selon les préceptes de Mao Tsé-Toung, la structure maoïste s'articule autour de trois forces: le Parti, chargé de la propagande et des stratégies révolutionnaires, «l'Armée du Peuple», qui attaque les «ennemis» et défend les zones sous son contrôle, et, enfin, «le Front unifié», responsable du «Gouvernement du Peuple». Dans ce village, un vieil homme, nommé chef local de ce véritable gouvernement parallèle, doit traiter des affaires courantes. «Il faut surtout que je collecte de la nourriture et des vêtements pour l'Armée du Peuple, dit-il en grogmelant. J'essaie aussi de convaincre ceux qui ne veulent pas payer l'impôt révolutionnaire.» Pourquoi est-il devenu maoïste ? «Tout le monde ici l'est devenu, répond-il. C'est comme ça»

La doyenne du village, Lal Matirana, 75 ans, ne se prive pourtant pas de donner son avis, entre deux bouffées de cigarette. «Autrefois, c'était bien mieux, il n'y avait pas d'armes. Mais où pouvons-nous fuir ? Notre vie et nos terres sont ici. Alors, oui, nous coopérons avec les maoïstes ! Le gouvernement n'est jamais venu nous aider. Jamais !» Elle secoue la tête de dépit, entrechoquant ses lourdes boucles d'oreilles en or. Le pharmacien, qui soigne les combattants blessés, prend alors la parole: «Nous n'avons pas le choix. Nous donnons même notre argent aux Maoïstes. Le pire, si l'armée fait un raid ici, c'est que nous serons immédiatement abattus pour espionnage pour le compte des maoïstes... Nous n'aspérons pourtant qu'à une seule chose: la paix.» © Vanessa Dougnac



Ⓢ Les rebelles maoïstes ont enlevés tous les enfants et professeurs de cette école pendant trois jours. Cela a laissé un très fort sentiment de peur parmi les écoliers. Vallée de Katmandou, Népal. Juillet 2004. © Narendra Chhikara/Mantra Press

17 ANS, KIDNAPPÉ ET RELÂCHÉ



Nous avons peur, ils vont revenir...». Mana Lama et ses copains de classe l'ont échappé belle. Récemment, des maoïstes ont fait irruption dans cette école de Chaimale, non loin de Katmandou, et kidnappé tous les adolescents.

Le chef maoïste n'était autre qu'un ancien élève, qui, l'arme au poing, leur a lancé : «A moi de vous donner des leçons !». En file indienne, 54 écoliers ont alors dû s'enfoncer dans la forêt, tandis que les rebelles minaient le terrain derrière eux et que les villageois assistaient impuissants à la scène.

Avant d'être relâchés, les enfants ont dû subir trois jours d'un stage accéléré en marxisme-léninisme-maoïsme. Depuis la fin du cessez-le-feu en 2003, l'endoctrinement maoïste ne cesse de s'intensifier. Les rebelles ambitionnant de mettre sur pied une milice de plus de 50 000 enfants, les écoliers sont une cible idéale. «Mais leurs idées sur les réformes agraires, on les connaissait déjà !», clairotte Mana. Les Maoïstes n'ont-ils donc convaincu personne ? «Impossible de dire ce que l'on pense vraiment», répond Mana. «Nous craignons autant les maoïstes que l'armée». Et Mana de raconter l'histoire de son meilleur ami, Pralhad Waiba, 16 ans, disparu depuis six mois, après son enlèvement par les forces de l'ordre qui le soupçonnaient d'être «pro-maoïste». Et Mana de conclure: «L'armée et les maoïstes, c'est pareil.» © V.D.



KATMANDOU AUX PRISES AVEC L'ABSOLUTISME

Le 2 février dernier, le roi du Népal, Gyanendra Shah, instaurait l'état d'urgence et s'octroyait les pleins pouvoirs. La monarchie absolue était ainsi restaurée au détriment des droits fondamentaux des Népalais. Govinda Bandi est l'un des fondateurs d'*Advocacy Forum*, une ONG népalaise de défense des droits humains. De passage à Genève pour faire pression auprès de la Commission des Droits de l'Homme et restaurer la démocratie dans un pays qu'il a du fuir en décembre dernier, Govinda Bandi a répondu à nos questions.

Pouvez-vous nous expliquer votre rôle au sein de l'ONG *Advocacy Forum* ?

Govinda Bandi : *Advocacy Forum* est un cartel qui se bat en faveur des droits humains. Il a été créé en 2000 par des avocats très impliqués dans ces questions. Notre travail se concentre autour de plusieurs axes : contrôle et observation des centres de détention, enquêtes sur des cas de violation des droits humains et constitution de dossiers de victimes en vue de fournir une assise juridique et factuelle aux instances nationales ou internationales. Notre action se concentre sur les prisonniers politiques, quelle que soit leur opinion.

© «Notre principal objectif est maintenant d'affaiblir et de détruire les maoïstes» scande le porte-parole et brigadier en chef Dipak Gurung, devant un portrait du Roi Gyanendra et de la reine Komal durant une conférence de presse. 24 mars 2005, Katmandou, Népal © AFP

CINQ MILLIONS DE BALLES PAR MINUTE

Plus de cinq millions de balles par minutes ! C'est le potentiel de tir que représentent ensemble les 5 500 mitrailleuses *Minimi* ⁽¹⁾, fabriquées par la Fabrique Nationale (FN) de Herstal et pour lesquelles une licence d'exportation avait été accordée en 2002 par Louis Michel, alors ministre fédéral des Affaires étrangères. La destination de cet impressionnant (et lucratif) arsenal ? Le Népal, un pays pourtant en proie à un conflit sanglant entre rebelles maoïstes et armée régulière royaliste. Dès l'annonce de ce contrat, Amnesty avait manifesté son inquiétude quant à l'usage abusif qui pourrait être fait de ces armes, les autorités de Katmandou n'ayant «pas imposé aux forces de sécurité de limites strictes concernant le recours à la force et aux armes à feu», ni «pris aucune mesure efficace pour lutter contre les violations des droits humains perpétrées» par les autorités ⁽²⁾. Partant de ce constat, notre organisation affirmait son opposition à toute livraison d'équipement militaire susceptible de déboucher sur des violations des droits humains.

Aujourd'hui, la situation semble s'être aggravée. Et comme souvent, la population civile paie le plus lourd tribut. C'est en tout cas ce qui ressort du récent rapport d'Amnesty International sur le Népal ⁽³⁾. Selon ce document, des milliers d'arrestations arbitraires, des centaines de «disparitions», des viols, des tortures et des exécutions extrajudiciaires sont perpétrées par les forces de sécurité népalaises, tandis que leurs adversaires maoïstes multiplient les enlèvements, exactions

et autres attaques contre des infrastructures civiles tout en utilisant des enfants pour certaines activités militaires. Ce tableau indigeste s'accompagnant, dans les deux camps, d'une totale impunité.

Il est donc légitime de s'interroger, sinon sur son opportunité morale et politique, du moins sur la légalité de l'attribution d'une licence d'exportation d'armes dans un tel borborygme. C'est cette interrogation qu'avait formulée le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) dans un rapport consacré aux exportations d'armes belges ⁽⁴⁾. Dans le chapitre consacré à la question de la compatibilité de la vente d'armes au Népal avec la législation en vigueur, Françoise Donnay passait ainsi en revue les principaux arguments juridiques pour et contre ces exportations, avant de les confronter au texte de la loi belge relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes. Sa conclusion était sans ambiguïté : «l'application de la loi du 5 août 1991 au sens strict aurait dû aboutir à un refus de la vente» ⁽⁵⁾. Les intérêts économiques semblent cependant l'avoir emporté sur la stricte légalité.

Depuis lors et à la suite de la crise politique intérieure qu'avait suscitée l'attribution de cette licence, la législation a évolué. En mars 2003, la Belgique s'est dotée d'une législation «relâchée». Mais les exportations d'armes ont ensuite été régionalisées, le gouvernement fédéral se débarrassant ainsi d'une compétence potentiellement explosive sur le plan communautaire.

Aujourd'hui, c'est donc Marie-Dominique Simonet, ministre wallonne de la Recherche et des Relations extérieures, qui est compétente pour octroyer des licences d'exportation d'armes et la loi stipule que, «lorsque des circonstances spéciales le justifient», la ministre compétente peut «suspendre la validité ou ordonner le retrait des licences en cours». Or les dramatiques événements qui ensanglantent le Népal ne se situent-ils pas déjà bien au-delà de simples «circonstances spéciales» ? Manifestement, si. A l'heure de mettre sous presse, *Libertés!* apprenait que la ministre wallonne refusait d'accorder quatre licences d'exportations vers le Népal à la société PRB Clermont, située dans la région de Huy. Enfin, si une première tranche de 3 500 mitrailleuses FN a déjà été livrée au Népal, la licence nécessaire à l'exécution de la seconde tranche est pour l'instant en suspens. Preuve, si nécessaire, d'un malaise croissant au sein d'un gouvernement wallon surveillé de près par les ONG.

© Julien Vlassenbroek

(1) Chacune de ces armes peut en effet tirer près de 1.000 munitions en 60 secondes

(2) «Vente d'armes belges au Népal : sous quelles conditions ?», 23 août 2002. <http://www.amnestyinternational.be/doc/article959.html>

(3) «Népal : Killing with impunity», janvier 2005, AI Index : ASA 31/001/2005.

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGASA310012005>

(4) «Les exportations d'armes de la Belgique», Rapport du GRIP, Bruxelles, avril 2004. www.grip.org

(5) Id., p. 34.



Il y a au Népal beaucoup d'enfants emprisonnés avec leurs parents, surtout avec leurs mères. Comment une telle situation peut-elle exister ?

Il y a deux types d'enfants en prison. D'abord, ceux emprisonnés pour des cas de délinquance, ensuite ceux qui dépendent de leurs parents. Dans ce dernier cas, les enfants accompagnent les parents en prison car personne ne peut s'en occuper à l'extérieur. Cette situation est malheureusement très fréquente. Nous avons ouvert un centre à Pokhara à 200 km à l'ouest de Katmandou. Situé près de l'Annapurna, ce centre accueille des enfants de parents incarcérés. Malheureusement, l'espace est trop limité pour le nombre d'enfants concernés.

Que pensez-vous des changements introduits par le roi Gyanendra depuis la dissolution du parlement et la mise sous son contrôle exclusif du gouvernement ?

Aucune loi ne l'autorise à prendre de telles dispositions ! Une monarchie constitutionnelle ne peut pas concevoir un Roi qui détient la réalité du pouvoir exécutif. Cette décision ne va pas seulement à l'encontre de la constitution népalaise mais également à l'encontre du principe de la démocratie et du multipartisme. En prenant cette grave décision, le roi a démontré qu'il n'y avait pas d'avenir pour la monarchie parlementaire. C'est au peuple népalais de décider s'il veut une monarchie absolue ou une démocratie parlementaire. Les répercussions de cette décision ne vont pas non plus faciliter la résolution du conflit qui oppose le gouvernement à la rébellion maoïste. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit... car cela ne peut se traduire que par de graves violations des droits humains, une augmentation du nombre de disparitions, de cas de torture et de viols...

L'état d'urgence instauré par le roi restreint-t-il encore d'avantage les droits fondamentaux des Népalais ?

Tous les droits fondamentaux ont été suspendus par cette décision. Les médias subissent de nombreuses restrictions et un contrôle très strict. Des journalistes sont poursuivis pour les informations qu'ils publient. Les défenseurs des droits humains et les activistes politiques sont mis en résidence surveillée. Il n'existe aucune procédure permettant de porter plainte. Ce déni de justice est une des conséquences les plus immédiates de l'état d'urgence instauré.

Ces bouleversements politiques se ressentent-ils dans votre travail ?

Oui, tout à fait. Maintenant nous ne sommes plus libres de nous déplacer selon notre bon vouloir. Nous ne pouvons donc pas nous renseigner correctement sur d'éventuelles violations des droits humains attribuées aussi bien au gouvernement qu'aux rebelles. Comme vous le savez sans doute, des membres de la Commission Nationale des Droits Humains ont été interpellés à l'aéroport et empêchés de se rendre dans une région du pays précise pour y contrôler la situation. Cette Commission a normalement le même pouvoir que la Justice pour enquêter sur des violations des droits humains. Alors, dans ce cas-là, comment voulez-vous qu'une ONG ou des défenseurs des droits humains puissent travailler ?

Subissez-vous des pressions aussi bien du gouvernement que des rebelles maoïstes ?

Nous avons souvent été menacés, tant par le gouvernement que par les maoïstes. Certains de nos amis ont été enlevés et exécutés par les maoïstes. Donc, les menaces contre les défenseurs des droits humains viennent des deux côtés. En 2002, j'avais écrit un rapport que j'avais ensuite transmis à Amnesty International. Ce rapport à peine publié dans un journal local, des policiers se sont présentés à mon domicile et m'ont conseillé de ne plus écrire, sinon ils me tueraient... J'ai eu un revolver pointé sur la tête.

Selon vous, comment la situation pourrait-elle évoluer ?

Le Népal est un des pays les plus pauvres au monde. Près des trois quarts du budget sont fournis par des donateurs étrangers. Cela représente une pression qui pourrait être exercée pour changer la donne. Nous avons besoin de l'aide étrangère... Les maoïstes ne veulent pas négocier avec le gouvernement royaliste car il ne lui reconnaissent aucune légitimité. Pour changer la situation, nous devons nous orienter vers la démocratie. Vous savez, 10 % de la population soutiennent les maoïstes et 10 % supportent le roi. Quant aux 80 % restants, ils n'aspirent qu'à une chose : la démocratie. ☉ **Propos recueillis par Bruno Brioni**

«ACCUEIL» DES RÉFUGIÉS TIBÉTAINS :

DE MAL EN PIS, COMME PRÉVU...

Il n'a jamais été dans l'intention du Népal de reconnaître un quelconque droit d'asile aux Tibétains fuyant le territoire chinois. S'il a officiellement octroyé quelque 20 000 permis de séjour à des Tibétains entre 1959 et 1989, le Népal leur refuse toutefois la nationalité népalaise et ne leur délivre aucun titre de voyage.

Après 1989, leur statut est devenu encore plus précaire : plus aucun permis de séjour n'est accordé et le Népal ne tolère l'arrivée de Tibétains que dans la mesure où ils ne font que transiter vers l'Inde. Un accord informel existe entre les autorités népalaises et le HCR : les Tibétains interceptés au Népal (le plus souvent sans titre de voyage valide) sont remis aux services d'immigration où le HCR les prend en charge. Ils transitent brièvement par un camp de Katmandou et sont ensuite transférés en Inde ; bref, la plupart du temps, les réfugiés tibétains ne séjournent que quelques jours sur le territoire du Népal.

Cette situation déjà précaire pour les Tibétains ne fait que s'aggraver. A plusieurs reprises, les autorités népalaises ont livré des Tibétains à leurs homologues chinoises, au prétexte qu'ils n'étaient pas en mesure de payer les amendes liées à leur séjour «illégal» sur le sol népalais. Le HCR n'était pas prévenu et ne pouvait rencontrer ces Tibétains. Ainsi, le 31 mai 2003, les autorités népalaises ont procédé au renvoi forcé de 18 Tibétains, dont plusieurs enfants. À cette occasion, l'*International Campaign for Tibet* (ICT) a pu prouver la mise en service du «*Sowland New Reception Center*», une prison de Shigatse (Tibet) réservée aux Tibétains interpellés alors qu'ils franchissaient la frontière indo-népalaise.

En juin 2003, le nombre de Tibétains incarcérés dans cette prison était estimé à 300. En novembre 2003 ils seraient entre 450 et 500. Ces Tibétains sont condamnés à quelques mois de prison et doivent payer une amende de 1700 à 5000 yuans. Les familles paieraient parfois le double pour être certaines de voir leurs proches relâchés. Les «heureux élus» devraient en outre signer un document par lequel ils s'engageraient à ne plus jamais quitter la République populaire de Chine et leurs familles s'en porteraient garantes ; s'ils cherchaient à fuir dans l'avenir, un de leurs proches serait incarcéré à leur place.

En décembre 2003, 21 réfugiés tibétains ont été livrés à la police chinoise par les services de sécurité népalais et, depuis lors, on ignore tout de leur sort ⁽¹⁾. Ces candidats réfugiés risquent au minimum une période de détention en Chine, ce qui les expose à subir des tortures et d'autres formes de mauvais traitements. Le gouvernement tibétain en exil et le HCR ont protesté plus d'une fois contre ces déportations.

En ce début d'année 2005, un nouveau durcissement a été observé lorsque le gouvernement népalais a ordonné la fermeture du Bureau du représentant du Dalaï Lama à Katmandou, ainsi que de tous les bureaux liés aux réfugiés tibétains, le ministère de l'Intérieur népalais prétextant qu'ils ne s'étaient pas enregistrés officiellement auprès de l'administration... alors que ces services sont en activité depuis 1959.

Cette décision n'est malheureusement pas une surprise et ne fait que confirmer une évidence : le Népal, qui refuse toujours d'accueillir une visite du Dalaï Lama et interdit les rassemblements publics de Tibétains, tient à maintenir de bonnes relations avec son grand voisin chinois. Lors d'une conférence de presse organisée le 28 mai 2004 à Katmandou, l'ambassadeur de Chine à Katmandou a été très clair : «la question du Tibet est un souci majeur de la Chine dans ses relations avec le Népal »... ⁽²⁾

Pour rappel, chaque année, ce sont environ 2 500 Tibétains qui fuient leur pays et passent par le Népal dans l'espoir de trouver refuge en Inde. Environ un tiers de ces exilés sont des enfants, tandis qu'un quart d'entre eux sont des moines et des nonnes. ☉ **Laurence Geydushek**

(1) <http://web.amnesty.org/report2004/npl-summary-fra>

(2) <http://www.thehimalayantimes.com/>

En savoir plus

📖 **Népal/Chine, craintes de renvois forcés. Document Amnesty (Réf.ASA/31/022/2003)**

Nepal : dealing with a human rights crisis. International crisis group. Mars 2005

LIBERTÉ D'EXPRESSION : UN PRIVILÈGE DÉTOURNÉ

La diffusion de l'information au Népal est tributaire de l'évolution du conflit entre le gouvernement et les maoïstes. Par conséquent ceux qui travaillent pour les médias se trouvent dans une situation périlleuse... **Reportage de Claire Engels.**



Un policier népalais démonte et vérifie le bon fonctionnement de son arme près d'un kiosque à journaux à Katmandou. 6 février 2005. AFP

Un jour de l'année 2004, dans la jolie ville touristique de Pokhara, des amies belges que j'accompagnais en voyage, dégustaient un mosala au bord du lac de la ville. Non loin d'elles se trouvent des soldats, extrêmement jeunes, comme on en voit beaucoup dans les grandes cités du pays. Soudain, sans que personne ne crie gare, un groupe de journalistes, sans doute présent pour une visite princière, avait pris mes amies en photo, étonnées et intriguées. Le lendemain, elles faisaient la une du *The Kathmandu Post*, journal anglophone, à forte audience dans le pays. La légende de la photo indiquait : *Tourists enjoying a mid-day snack beside the Phewa Lake in Pokhara* (1). Cette légende anodine inspirait un sentiment de sécurité alors que la ville était sous tension lors de notre visite. En effet un blocus surprise organisé par les maoïstes avait paralysé toute la région. Sans le vouloir, mes amies avaient fait de la propagande pour le gouvernement, participant à cette information fictive qui est diffusée dans le pays grâce aux journaux.

De retour à Katmandou, la capitale mythique du Népal, nous recevons l'opportunité de rencontrer un ancien leader du Mouvement pour la Démocratie et ex-ministre de l'Instruction dans un des nombreux gouvernement qui se sont succédé avant la décision du roi de le dissoudre (un acte que le monarque exécute très souvent). Mathura Shrestha est aujourd'hui membre actif du *Society Solidarity for Peace*. «Au Népal, les seuls moyens de communication fiables sont les rumeurs», explique-t-il.

Pourtant, à première vue, la presse népalaise semble se porter plutôt bien. En quinze ans, les titres se sont multipliés. Le journalisme est

enseigné dans certaines universités, et le métier se professionnalise. Mais cette liberté d'expression, garantie dans les textes de la Constitution, et qui devait être la première marche vers la démocratie, n'a jamais pu vraiment exister. Il faut savoir que le gouvernement, et plus particulièrement les forces armées, ont averti la presse de ne pas «démoraliser les forces de sécurité et la population». De plus, le Népal est, selon Reporters Sans Frontières, le pays au monde où le plus grand nombre de journalistes et collaborateurs de presse sont emprisonnés. «On revoit rarement les journalistes qui disparaissent. Certains ont été arrêtés par les forces du gouvernement sans préavis et d'autres ont été enlevés par des rebelles maoïstes», raconte M. Shrestha. Le *Committee to Protect Journalists* (CPJ), la *Federation of Nepalese Journalists* (FNJ) et l'*Informal Sector Service Center* (INSEC) sont trois associations de défense des journalistes et de la presse libre. Elles sont très actives pour essayer de localiser et de libérer les journalistes disparus «si cela est encore possible». L'information diffusée au Népal s'apparente donc très souvent à de la propagande. Arbitraire et imposé, le choix des sujets d'actualité s'effectue de façon à n'encourager qu'un point de vue. L'ancien ministre insiste toutefois : «La population a appris à lire entre les lignes, elle a développé une espèce de capacité à distinguer ce dont elle doit se méfier et ce qu'elle peut croire. De plus, si quelqu'un sait quelque chose, il le fait circuler sur Internet. Cette façon de communiquer est non seulement efficace mais aussi très sûre».

DÉMOCRATIE ?

«Démocratie» est d'ailleurs un concept que Mathura Shrestha répète plusieurs fois, toujours dans un sens positif mais aussi en étant quelque peu «jaloux» de nous qui habitons sur un continent démocratique, pour le paraphraser. Pour nous qui vivons dans cette espèce de paradis occidental, le concept de démocratie tend à devenir un terme abstrait, dans lequel la confiance diminue, vu les différentes interprétations qu'on peut en faire. Lui souligne l'importance, la chance de pouvoir parler, de pouvoir bouger, de pouvoir créer un réseau d'informations qui puissent renseigner les gens sur l'existence d'autres réalités et d'autres cultures. Une conscience qui peut faire naître, grâce à des systèmes alternatifs d'information, une solidarité internationale vis-à-vis des situations de crise. «Nous avons besoin de la voix de beaucoup de personnes, il est important que les gens d'autres pays sachent ce qui se passe au Népal. Dans des situations de répression et quand il y a des gens qui se battent pour la démocratie, la meilleure façon pour aider est le soutien moral et certainement pas le financement d'armes». Et d'ajouter : «Le soutien moral, reconnaître et faire valoir la lutte d'un peuple crée de la force, pousse les gens à continuer à lutter, tandis que les armes ne font qu'alimenter le conflit. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on a encore un conflit armé. Nombreux sont les gouvernements qui soutiennent un des deux côtés avec des armes». C'est ce qu'a fait la Belgique en 1999, ou encore l'Inde. «Vendre des armes est la pire façon d'aider un peuple en difficulté».

Aujourd'hui, en cette année 2005, la situation du pays s'aggrave : les tentatives de trouver un accord entre les Maoïstes et le gouvernement ne cessent d'échouer et c'est paradoxalement au nom de la démocratie que le 1er février le roi a renvoyé le premier ministre pour la énième fois. Les libertés de la presse, d'expression et de réunion, déjà limitées, ont été supprimées et tous les autres moyens de communication (téléphone, Internet) ont été mis sous le contrôle direct de l'armée. Entre temps, les Maoïstes organisent des grèves générales pour les prochains jours. Le même scénario se répète : le gouvernement réprime, les Maoïstes organisent des grèves, la population, coincée entre deux pouvoirs qui prétendent agir pour son bien, n'a pas accès à l'information et sa lutte pour la liberté n'est même pas considérée. © Claire Engels, avec l'aide de Marcella Segre

(1) «Des touristes profitant d'un repas de sandwiches près du lac Phewa à Pokhara»

CAMPAGNES FEMMES - THÉÂTRE

Réduction exceptionnelle (7,5 euros au lieu de 14 euros) pour les membres d'AI du 12 au 23 avril. Mentionner simplement lors de votre réservation le fait que vous êtes membres.

Illégitime Défense aborde sans détours le thème de la violence conjugale. Soutenue par de nombreuses associations, dont Amnesty, cette pièce ose briser le silence sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles dont beaucoup de femmes sont victimes quotidiennement. Écrite par deux acteurs - metteurs en scène espagnols, elle aborde sans ambiguïté et sans détours, au travers d'une «fiction», le thème de la violence familiale, conjugale et le marricide. La pièce a suscité un grand émoi dans l'Espagne contemporaine, lors de sa création en février 2002. Une pièce sans tabous...une pièce coup de poing. Une table ronde sur le thème des violences conjugales est prévue le 30 avril à 16h. ☉

Du 4 Avril au 7 Mai 2005 (relâche les dimanche et lundi), 1a Chemin du Gymnase - Bois de la Cambre à 1000 Bruxelles. Tél administration 02.647.27.26. Tél réservation 02.649.17.27

QUAND LES JEUNES FONT BOUGER LES CHOSES!

4^e rendez-vous annuel des groupes écoles d'Amnesty et des JM d'Oxfam sur le thème «Pour une consommation critique et responsable. Pour une justice globale».

Quand les 320 jeunes se sont rassemblés dans le foyer communal de Gembloux, un plateau TV les attendait. Certains jeunes volontaires allaient, sous forme d'une émission TV, introduire les différents thèmes de la journée. Les acteurs, sous les feux des projecteurs, ont défendu leur position avec conviction, assumant aussi bien leur rôle de patron de multinationale, de ministre ou de victimes. La salle ne s'est pas contentée de les écouter, les questions du public fusaient de toute part, plus incisives et pertinentes les unes que les autres.

L'heure de midi a été rythmée par de la musique live, mais aussi par la signature de pétitions, la visite de stands et la réalisation d'une action symbolique en faveur des victimes de la catastrophe de Bhopal (cf photo).

L'après-midi, les jeunes se sont répartis entre différents ateliers dont les thèmes, pour les jeunes d'Amnesty, étaient «la catastrophe de Bhopal, 20 ans après», «le conflit dans le delta du Niger (Nigeria)» et enfin «la famine et la situation politique au Zimbabwe». Le sérieux des sujets n'a pas empêché cette journée de sensibilisation et d'information de se dérouler dans la convivialité, ravivant l'engagement de tous ces jeunes. ☉



☉ Les jeunes d'Amnesty et d'Oxfam avec un masque représentant une tête de mort symbolisant la catastrophe de Bhopal © AI

Dans le cadre de sa campagne à l'encontre des violences faites aux femmes, **Libertés!** a décidé de publier une série de portraits durant l'année 2005 sur des figures belges qui ont fait et font bouger les choses en matière de lutte contre ces violences. Ce mois-ci, nous ouvrons notre série par le portrait de Marie Bruyer, responsable d'une maison d'accueil à Liège.



Marie Bruyer, au premier plan, à la tête de la Maison d'Accueil des sans-logis © Bruno Brioni.

UN HAVRE DE PAIX DANS UNE VIOLENCE QUOTIDIENNE

Au 46 de la rue Bassenge, à Liège, on lit sur la porte : Maison d'Accueil. Une porte ouverte 24 heures sur 24 pour les femmes en difficulté. Sa directrice, Marie Bruyer, tente avec son équipe de relancer la vie de femmes brisées par la violence. **Portrait-Rencontre.**

Elle est mince, vive, la voix un peu rauque, les cheveux en bataille. Elle mène avec enthousiasme une équipe d'une petite dizaine de personnes. Parler d'elle-même, ce n'est pas son fort ! Elle trouve bien plus intéressant de décrire son travail à la tête de La Maison d'Accueil des sans-logis, une asbl qui héberge des femmes en détresse.

Marie Bruyer est née, il y a 47 ans, d'un père ouvrier et d'une mère au foyer «mais qui regrettait de n'avoir pas de métier», tient-elle à préciser. Rien que des frères d'abord, et puis deux petites sœurs, dans cette famille nombreuse. Elle fait des études d'assistante sociale, et sa première orientation concerne les enfants : centre de formation d'animateurs de groupes de jeunes, école d'enseignement spécial, etc.

«À cette époque, j'ai eu ma première fille - elle en a deux - et j'ai continué à me former aussi... en psychomotricité». Mais de plus en plus, c'est la condition de la femme qui l'intéresse.

«Toutes ces inégalités qui me sautaient aux yeux depuis longtemps. J'avais dix ans fin des années 60, du temps où éclosoit le féminisme !»

Bientôt, elle se retrouve engagée à Vie Féminine, pour animer des groupes de discussion, où elle entend les participantes parler de tous les problèmes liés à leur genre. «Ça m'interpellait et j'ai voulu, à 40 ans, m'inscrire à la FOPES (1) à Louvain-la-Neuve, en sciences politiques, économiques et sociales.» De nouveau, c'est donc son travail qui la fait réfléchir... et entreprendre une nouvelle formation qui la conduira, fin 99, à venir en aide aux femmes seules de tous âges qu'accueille l'association qu'elle dirige depuis quelques années.

VALORISER ET RECONSTRUIRE

«On voit arriver de petites jeunes filles enceintes ou avec de très jeunes enfants... Et on accueille des femmes jusqu'à 60 ans, parfois plus. Nous offrons 44 places : 31 lits adultes ou grands enfants et 13 lits de bébés.»

De toutes les nationalités, ces femmes ! Et pour une durée d'une nuit de «dépannage» à parfois une année entière ! Chaque résidente sera particulièrement suivie par deux «référénts» : un(e) assistant(e) social(e) et un(e) éducateur(trice). *«Plus trois veilleurs de nuit, vu qu'on est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. On accueille en urgence.»*

Tout ce petit monde vit selon une gestion communautaire. Il y a des réunions hebdomadaires de l'équipe, des résidentes et même des enfants. Les résidentes participent à l'entretien des communs, et à la préparation des repas, qu'elles choisissent: *«Pas de cuisinière ! Ce sont les femmes qui font la cuisine ! Et on mange super bien, une cuisine du monde entier, c'est une occasion, parmi d'autres, de s'ouvrir aux autres cultures, et d'être valorisée dans ses savoir-faire !»*

Et c'est bien là un des objectifs : valoriser leurs compétences, leur rendre confiance, développer leur autonomie et trouver des relais hors de la maison d'accueil. *«Pour certaines, c'est un travail de longue haleine. Les femmes qui ont subi la violence sont souvent détruites : sans confiance en elles, sans ressources, elles se sentent coupables de tout ce qu'il leur arrive. Il y a tout un travail de «reconstruction» de la personne qui peut s'engager à la maison d'accueil, mais c'est long, et cela se prolonge souvent hors de nos murs. Cette violence, plus 80 % des femmes que nous hébergeons l'ont subie dans leur vie !»*

LE MEURTRE DE LOUBNA : UN ÉLECTROCHOC

À Liège, les choses évoluent, surtout depuis la tragédie qui s'est passée il y a quelques années et qui portait un nom : Loubna. Loubna était une marocaine mariée à 15 ans à un homme qui la séquestrait. Hébergée un moment dans la Maison d'accueil dirigée par Marie Bruyer, elle était parvenue à s'installer dans un petit appartement avec son bébé. *«Le mari avait un droit de visite pour l'enfant. Et c'est ici qu'ils se l'échangeaient. Un jour qu'elle s'en*

allait avec son petit, il l'a suivie et l'a abattue d'un coup de revolver», se souvient la directrice, encore très marquée par ce drame. *«Alors, nous avons alerté toutes les associations de femmes, la presse, rencontré le bourgmestre de Liège, invité Laurette Onkelinx, qui lançait à cette époque sa campagne contre les violences conjugales. Le bourgmestre nous a entendu, des relais nous ont été octroyés via la police de Liège, une commission «violence conjugale» a été mise sur pied dans le cadre des contrats de sécurité.»*

Un travail de sape qui finit par porter ces fruits : en septembre dernier, la justice liégeoise a annoncé qu'elle allait prendre à bras-le-corps le problème des violences conjugales, annonçant notamment que toute intervention de police pour des faits de violence conjugale débouchera désormais sur la

rédaction immédiate d'un procès-verbal à l'intention du parquet.

Mais tout n'est pas résolu, loin de là. Sur la longue liste des problèmes qui persistent, Marie Bruyer épingle l'attitude des propriétaires qui, de plus en plus souvent refusent de louer à des femmes en état de précarité: *«Être femme, seule, avec des enfants, et au CPAS, c'est la galère!»*

Elle qualifie également de «dramatique» la situation des femmes sans papiers ni ressources, qui ont quitté leur pays pour suivre leur mari, et que ce dernier brutalise ou laisse tomber après quelques mois. *«De plus en plus, elles nous sont envoyées par différents services pour dépannage ; or ce problème dépasse de loin nos compétences. Ces violences ne leur permettent pas d'obtenir le droit d'asile. Et nous ne pouvons pas les garder éternellement !»,* s'alarme la directrice de la maison d'accueil.

Et si elle avait le pouvoir d'une fée ? *«Je toucherais le monde d'une baguette magique pour que, dès la plus petite enfance, garçons et filles apprennent vraiment qu'ils sont égaux, mais surtout, qu'ils soient éduqués dans l'égalité.»* ☉ **Claude Gouzée**

(1) Fopes : Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale

ASSEMBLEE GENERALE 2005 A MARCINELLE ON VOUS ATTEND LE 23 AVRIL !

Cette Assemblée générale est la vôtre : venez vous informer, vous faire entendre ou simplement rencontrer les autres membres.

Tout au long de la journée des stands, des expositions, le bar de la régionale de Charleroi seront ouverts pour vous.

Programme

Le carrefour finances aura lieu le mercredi 20 avril 2005 à 19h30 au Secrétariat national d'AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles

08h45 Accueil

09h15 Ouverture de l'Assemblée générale (AG)

09h45 AIBF en 2004 ... c'était comment

11h40 On solde les comptes 2004 !

12h30 Dîner (rencontre en parallèle avec des nonnes tibétaines)

13h45 Elections du Conseil d'administration et du Comité d'éthique

14h20 Carrefours (résolutions-Comité d'éthique) et rencontre avec un témoin

16h00 Présentation du budget 2005 et votes du budget et des comptes

18h30 Fin de l'AG et drink

Pour vous inscrire, plusieurs solutions:

1) **Un bulletin d'inscription** (cf.Libertés Mars 2005)

2) **S'inscrire en ligne** : inside.amnestyinternational.be

Pour tous renseignements : awillimas@aibf.be ou 02/543 79 03

Date limite de réservation de repas : 15 avril 2005

Ce bulletin d'inscription peut-être rempli en ligne ou renvoyé à Nicole Grolet au 6/11 av. Elisabeth 6001 Marcinelle. Tél : 071/43.78.40. E-mail : ngrolet@tele2.be.

Les paiements des repas doivent se faire sur le cpte : AIBF rég. Charleroi : 001-1345516-08

Pour vous y rendre :

Centre de délassement de Marcinelle, avenue des mugnets. Par autoroute, on aboutit au Ring de Charleroi. Prendre le ring, 3^e sortie, Porte de France,(vers Namur, Philippeville), elle suit la sortie Villette—Mont sur Marchienne. Ensuite, 3^e sortie vers Namur—Philippeville, puis bifurquer à gauche vers Namur—Philippeville. Prendre la 2^e sortie : Marcinelle-Hublinbu.

Là, c'est à droite et il y a des panneaux indiquant : Centre de délassement. La route fait une longue courbe, à la sortie de cette courbe, prendre à droite, puis encore à droite, monter tout droit, le centre est à gauche au sommet de cette route. Pour ceux qui viennent par la N5 de Philippeville : tourner à gauche en face de l'école Notre-Dame de Loverval et suivre les panneaux.

SEXISME : RÉSISTONS AUX PRÉJUGÉS !

Dans le cadre d'une campagne contre nos bons vieux réflexes sexistes, l'association Vie féminine propose plusieurs outils intéressants :

Un dossier pédagogique. Il veut donner un éclairage sur la manière dont le sexisme se manifeste dans différents milieux : le monde sportif, les médias, le milieu professionnel, les syndicats, l'école, la famille, etc. En plus de l'analyse, ce dossier propose aussi une série de fiches d'animation.

Le jeu «Trivial Sexist». Une série de questions réponses pour mettre des mots sur le sexisme et susciter la réflexion : en groupe ou à deux. est un moyen ludique de vérifier ses connaissances et d'approcher avec humour des questions terriblement sérieuses.

Un mini dico. Il propose aux femmes de développer des stratégies pour débusquer le sexisme dans leur quotidien et pour se faire respecter.

Des affiches. ☉

Plus d'informations : Vie Féminine, rue de la Poste, 111, 1030 Bruxelles. Tél : 02/227 13 00. Site web : www.viefeminine.be. E-mail : campagne-sexisme@viefeminine.be

Amnesty International

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF

Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Easton Street, 1, London WC1X 0DW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN

Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16

RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY

BRUXELLES René Cambier – rue Darwin, 12, 1190 Bruxelles – 02 343 27 27 – rcambier@aibf.be

BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be

NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8,

5140 Sombreffe – 071 88 92 51 –

rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL

Myriam Dellacherie – rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL

Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be

LIÈGE

Christiane Pivott – rue Sous l'Eau, 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivott@tiscali.be

Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15

LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28, 6840 Neufchâteau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.



ÉTATS-UNIS OBJECTEUR LIBÉRÉ

Le 15 février, Camilo Mejía Castillo a été libéré pour bonne conduite, trois mois avant le terme de sa peine (Cf. Libertés octobre 2004, p13). Il a retrouvé ses proches et son foyer. Ce sergent de l'armée américaine avait été emprisonné en mai 2004 pour désertion. Il avait en effet refusé de réintégrer son unité en Irak, en invoquant des raisons morales, l'illégitimité de la guerre et la conduite des soldats américains envers les civils et les détenus irakiens. Il avait déposé une demande de statut d'objecteur de conscience. Au cours d'une conversation téléphonique avec un membre d'Amnesty International, Camilo Mejía Castillo s'est déclaré profondément reconnaissant envers tous les membres qui s'étaient mobilisés en sa faveur.

Lorsqu'il était en prison, il a reçu des milliers de lettres de soutien de membres du Réseau Actions urgentes. Son avocat a indiqué : «Je tiens à remercier Amnesty International pour la campagne menée au nom de Camilo. Je pense que cette action a fortement contribué à protéger Camilo dans l'environnement de la prison et qu'elle a permis de le faire sortir dès que c'était possible.»



VIETNAM CYBERDISSIDENT LIBRE MAIS SURVEILLÉ

Nguyen Dan Que, cyberdissident et Nguyen Dinh Huy, journaliste, ont été libérés le 5 février 2005, mais ils sont constamment surveillés par la police. Leurs activités leur ont déjà valu de cumuler 15 ans de prison. Nguyen Dinh Huy est en surveillance surveillée depuis sa libération et des policiers sont même présents à l'intérieur de sa maison alors que toutes ses conversations téléphoniques sont écoutées. Deux policiers en civil surveillent constamment le domicile de Nguyen Dan Que et il doit prévenir les autorités avant de quitter son domicile. ☹

GUATEMALA «CELA M'A SAUVÉ LA VIE»

Eloida Mejia Samayoa est la présidente et représentante légale de l'Asociacion Amigos del Lago Izobal. Les menaces de mort dont elle a été la cible, en raison de son action en tant qu'opposante à la reprise des activités minières dans le département d'Izobal, ont cessé. Les autorités ont ouvert une enquête sur ces menaces, mais les responsables présumés n'ont pas encore été traduits en justice. Eloida Mejia Samayoa a adressé le message suivant à Amnesty International: «Après le lancement de l'Action urgente en ma faveur, j'ai bénéficié de la protection des brigades internationales de la paix. Cela m'a sauvé la vie». ☹

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

TADJIKISTAN AUCUN SIGNE DE CRIME

Viktor Dudenkov et Vladimir Vasilchikov, membres de l'Église baptiste du réveil à Nurek, une ville située au sud de la capitale du pays, Dushanbe, auraient été frappés par la police au poste de police local, entre le 16 et le 23 juin 2004. Elena Dudenkova, l'épouse de Viktor Dudenkov, a été insultée, forcée de rester debout pendant plusieurs heures et privée de nourriture et de boisson. Tous les trois avaient été convoqués pour interrogatoire dans l'affaire de la mère de Vladimir Vasilchikov, Mariya Vasilchikova, vue pour la dernière fois en juin 2002. La police a accusé les hommes de l'avoir tuée bien qu'il n'y ait eu aucune inculpation formelle. Ils ont toujours clamé leur innocence et ont prétendu que la police avait fait pression sur eux pour qu'ils signent des aveux. À la suite de plaintes déposés par les deux hommes auprès du parquet général, ils ont été



examinés par des médecins au Centre républicain de médecine légale à Dushanbe. Le 25 juin, les experts ont conclu qu'ils souffraient de commotion et de blessures à la tête. Les deux hommes ont dû être hospitalisés durant deux semaines. Ils ont continué d'insister auprès des autorités pour que les responsables soient déférés à la justice. Cependant, le 5 août, l'enquête a été close : il n'y avait pas de «signes de crime» de la part de la police. ☹

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Viktor Dudenkov et Vladimir Vasilchikov, membres de l'Église baptiste du réveil à Nurek, ville située au sud de la capitale Dushanbe, auraient été frappés par la police entre le 16 et le 23 juin 2004, alors que la femme de Dudenkov, Elena Dudenkova a été insultée, forcée à rester debout durant plusieurs heures et privée de nourriture et de boisson. Tous trois avaient été convoqués pour interrogatoire dans l'affaire de Mariya Vasilchikova, la mère de Vladimir Vasilchikov, disparue depuis juin 2002. Accusés d'avoir tué celle-ci, bien qu'aucune inculpation n'ait été prononcée, les deux hommes ont toujours clamé leur innocence et ont déclaré qu'ils avaient été mis sous pression par la police pour qu'ils signent des aveux. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, j'insiste auprès des autorités pour qu'elles ouvrent sans délai une enquête exhaustive et indépendante au sujet des allégations de mauvais traitements subis par Viktor Dudenkov, Vladimir Vasilchikov et Elena Dudenkova au poste de police de Nurek entre le 16 et le 23 juin 2004. Je prie les autorités de les protéger contre d'éventuels autres abus et de déférer à la justice les responsables des mauvais traitements. Espérant que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :

Nom :

Adresse :

.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Talbak Nazarov, Ministre des Affaires étrangères, 734051 Dushanbe, République du Tadjikistan, Fax: +992 372 21 02 59
E-mail: dushanbe@mfaumo.td.silk.org

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Tadjikistan, Avenue Louise, 363, 1050 Bruxelles
Fax: 02 649 01 95

ZIMBABWE

LOURDE SENTENCE

Le député Roy Bennet a été condamné à 15 mois de prison avec travaux forcés en octobre 2004. Sa peine se rapporte à un incident qui a eu lieu au Parlement le 18 mai 2004, lorsque Roy Bennet a poussé à terre Patrick Chinamasa, le ministre de la Justice et des Affaires légales et parlementaires. Bien qu'AI ne puisse admettre le comportement de Roy Bennett, elle critique sévèrement les procédures parlementaires utilisées pour le reconnaître coupable et le condamner. La procédure a été manifestement partielle et motivée politiquement, et sa peine de prison grossièrement disproportionnée avec l'offense commise. Au Zimbabwe, le Parlement peut agir comme un tribunal pour condamner et imposer des châtiments pour certaines offenses tombant sous la Loi des privilèges, immunités et pouvoirs du Parlement. Assaillir un MP dans l'enceinte du

Parlement est l'une de ces offenses. Dans le cas de Roy Bennett, le comité, composé de cinq personnes, établi par le Parlement pour examiner l'affaire, était constitué de deux membres du parti au pouvoir ZANU, de deux membres de l'opposition et d'une troisième personne nommée par le président Robert Mugabe. Ce comité était orienté en faveur du parti au pouvoir. La sentence recommandée par le comité a été approuvée par le Parlement. Le ministre Chinamasa figurait parmi les députés qui ont voté pour la sentence recommandée. La procédure parlementaire appliquée à ce cas ne prévoit pas de possibilité d'appel contre cette sentence. Si l'affaire avait été portée devant une cour pénale, Roy Bennett aurait probablement été inculpé de voies de fait ordinaires et il aurait reçu une peine beaucoup moins sévère. Dans beaucoup de cas semblables, seule une amende est imposée. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président de la République,
Le membre du Parlement (MP) Roy Bennett a été condamné à 15 mois de prison avec travaux forcés en octobre 2004 pour avoir poussé à terre, le 18 mai 2004, le ministre Patrick Chinamasa lors d'un débat houleux au Parlement. Il est évident que la procédure parlementaire qui a reconnu coupable et condamné le MP était tendancieuse et motivée politiquement. La peine aurait été beaucoup moins sévère devant une cour pénale. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je me permets de vous demander la libération sur parole immédiate de Roy Bennett en attendant, soit une révision de sa condamnation et de sa peine prononcée par une cour indépendante et impartiale, soit un procès devant un tribunal indépendant et impartial. En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma haute considération.
Signature :
Nom :
Adresse :
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Son Excellence le Président Robert Mugabe, Président de la République, Bureau du Président, Boîte 7700, Causeway, Harare, Zimbabwe — Fax: +263 4 728 799

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Zimbabwe, Square Joséphine Charlotte, 11, 1200 Bruxelles
Fax: 02 762 96 05

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,60 € (Prior) ou 0,55 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

CHINE

RÉÉDUCATION...

Mao Hengfeng, une mère de deux enfants, a été forcée d'avorter et a été renvoyée de son travail lorsqu'elle est tombée enceinte pour la troisième fois il y a quinze ans, en contrevenant ainsi à la politique de la natalité en Chine. Depuis lors, elle a introduit de façon répétée des pétitions aux autorités au sujet de son renvoi et du traitement qu'elle a subi de la part de la police. En raison de cela, elle a été détenue à plusieurs reprises et confinée dans des hôpitaux psychiatriques où elle a été forcée de subir une thérapie de choc. En avril 2004, Mao Hengfeng a été envoyée à 18 mois de «rééducation par le travail» en raison de ses pétitions continues aux autorités. Elle aurait été torturée à deux occasions au moins. En novembre 2004, elle a eu les poignets et les chevilles attachés par une sangle durant deux jours alors que

des officiels poussaient ses membres dans différentes directions, demandant si elle reconnaissait son « mauvais comportement ». Fin décembre 2004, sa peine de 18 mois dans un camp de «rééducation par le travail», imposée sans inculpation ni jugement, a été allongée de six mois. Ces six mois de plus auraient été autorisés par des «personnes en position de priorité». Mao Hengfeng et sa famille n'ont pas pu voir les documents autorisant cet allongement. C'est pourquoi il n'est pas possible de savoir avec précision ce qui a motivé la sentence. On croit cependant que le refus de Mao Hengfeng d'avouer des «mauvais comportements» est un des facteurs qui ont contribué à l'aggravation de la peine. Des officiels du camp l'ont également menacée de réduire les visites de sa famille si elle continuait à refuser d'«avouer». ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Mao Hengfeng, une mère de deux enfants, a été obligée d'avorter et a été renvoyée de son travail, lorsqu'elle est tombée enceinte pour la troisième fois il y a quinze ans. À la suite de nombreuses pétitions adressées aux autorités pour protester contre son licenciement et les mauvais traitements subis de la part de la police, elle a été condamnée en avril 2004, sans inculpation ni jugement à 18 mois de camp de «rééducation par le travail», peine allongée de six mois, fin décembre 2004. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate de Mao Hengfeng et l'abolition de sa peine. Je vous prie de l'autoriser à continuer d'adresser des pétitions légales aux autorités, sans intervention de leur part, et j'insiste pour l'ouverture d'une enquête sur les tortures qu'elle a subies et pour que les coupables de ces actes soient punis. Espérant que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.
Signature :
Nom :
Adresse :
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Wen Jiabao Zongli, Premier Ministre, Guowuyan, 9, Wihuangchenggenbeijie, Pékin 100032, Chine

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de Chine, Avenue de Tervuren, 463, 1160 Bruxelles
Fax: 02 779 28 95

AGENDA

THÉÂTRE

PYGMALION DE BERNARD SHAW

Henry Higgins est le professeur de phonétique le plus en vogue à Londres. Sa dernière élève, Eliza Doolittle, il la ramasse pratiquement dans le ruisseau. Il prend alors le pari de l'éduquer, de corriger son horrible accent faubourien, de la modeler au point de la faire passer pour une duchesse. Mais Eliza est un être de chair et l'on ne fait pas une jeune femme comme un bloc de marbre. Dans cette pièce à la renommée internationale, Bernard Shaw met à jour le rôle de la culture dans les discriminations entre les classes sociales. Grâce à des dialogues brillants, à sa verve et son humour légendaires, Shaw donne à son théâtre l'attrait d'une détente tout en assénant des vérités dures. 

Au Théâtre royal du Parc du 21 avril au 21 mai 2005 à 20h15.

Réervations : 02/505 30 30.

L'AXE DU MAL

«Les États-Unis sont bons. Nous essayons de faire de notre mieux.» (Madeleine Albright, Washington Post, 23 octobre 1999) ; «Dieu aura peut-être pitié de vous. Nous, en aucun cas.» (John Mc Cain, sénateur, septembre 2001) ; «Les événements ne sont pas mus par des changements aveugles ni par le hasard (mais) par la main d'un Dieu juste et fidèle.» (George W. Bush). Des phrases comme celles-là nourrissent le nouveau spectacle de Jeanne Dandoy, un spectacle sur la politique étrangère des États-Unis. Elle a décidé de nous entraîner dans une fable farcesque, épique et visuelle qui entremêle des versions contemporaines et oniriques des personnages de Lewis Carroll, le roman culte de Bret Easton Ellis, American psycho, des marionnettes créées par Laurent Steppé, de vrais acteurs en chair, en os et parfois en masque. 

Du 19 au 23 avril. Théâtre de la Place, place de l'Yser, 4000 Liège. Tél : 04/342 00 00

EXPOSITIONS

LA MÉMOIRE DU CONGO



Le Musée royal de l'Afrique Centrale (MRAC) entend apporter sa contribution à un débat très actuel qui concerne la Belgique et l'histoire du Congo colonial. Objets, œuvres d'art, documents, images et séquences cinématographiques inédites plongent le visiteur dans cette période controversée. La mémoire du Congo revisite, à travers des thèmes spécifiques et des récits divers, une page mouvementée de l'histoire.

Parmi les nombreux événements programmés lors de cette exposition, le public découvrira les grands courants musicaux qui traversent la rumba congolaise depuis l'indépendance à aujourd'hui. La journée Africa-Tervuren accueillera notamment les vedettes de la rumba congolaise Tabu Ley et Wendo Kolosoy. 

Du 4 février au 9 octobre 2005, La Mémoire du Congo au MRAC, 13 Leuvensesteenweg à 3080 Tervuren. Tél : 02 769 52 11. Le 24 avril, la journée Africa Tervuren avec les vedettes de la rumba congolaise de 10 à 19h. Site internet : <http://www.congo2005.be>

LA GUERRE 1914-1918 EN PEINTURE.

LE PINCEAU AU FUSIL

Paradoxalement, cette période dramatique de l'histoire, empreinte de cruauté et de barbarie, s'est accompagnée d'une production artistique d'une richesse exceptionnelle. «Le pinceau au fusil» constitue une vision originale du premier conflit mondial, soucieuse de rigueur historique, par laquelle les œuvres d'art racontent la Grande Guerre. Une nouvelle structure, construite au centre de la salle «14-18», propose un parcours labyrinthique rappelant le dédale du réseau de tranchées. 

Jusqu'en novembre 2004, au Musée royal de l'Armée, Parc du Cinquantenaire 3 à 1000 Bruxelles. Tél : 02/737 78 11.

VOIX ENDORMIES

Ce sont des voix de femmes, étouffées par les murs d'une prison de Madrid, à la fin de cette guerre féroce et fratricide qui déchira l'Espagne de 1936 à 1939. Elles parlent à voix basse, elles savent qu'elles risquent la mort. Pour avoir caché un frère, un père, ou un époux en fuite, la peine prévue peut aller jusqu'à trente années de prison. Ce livre, inspiré de témoignages authentiques, veut rendre compte du sort de ces femmes innombrables qui ont combattu pour la liberté. Car si cette guerre est encore dans toutes les mémoires, si l'on a beaucoup écrit sur la douleur des exilés, on en a dit très peu sur la répression qui a frappé plus de deux millions de personnes. Dans la prison de Ventas, il y a Hortensia, enceinte, et qui sait qu'elle sera mise à mort après la naissance de son enfant. Tomasa, dont les quatre fils et le mari ont été jetés d'un pont et qui ne peut raconter son histoire à personne. Ou encore la jeune Pepita qui, à l'extérieur de la prison, sert de messenger. De

poignants dialogues s'échangent entre elles, elles évoquent leurs souvenirs, leurs amours, leur solidarité. L'auteur de ce beau livre, Dulce Chacon, a consacré plusieurs de ses œuvres au travail de mémoire autour de la guerre d'Espagne. «Voix endormies» a été élu en Espagne «Livre de l'année».  S. Welles
(Voix Endormies - Dulce Chacon - Ed. Plon - 386 p. - 22,54 E.)



NI DIEU, NI MAÎTRE

L'anarchisme, né au XIXe siècle d'un sursaut de colère face à la misère et à l'exploitation de l'homme par l'homme, a traversé tout le XXe de manière très minoritaire même s'il y eut un moment fort lors de la guerre d'Espagne et une résurgence en mai 68. Le Centre d'archives de la Communauté Française de Belgique, le Mundaneum, propose aujourd'hui une superbe exposition qui veut nous faire oublier les idées reçues. Loin du cliché de l'homme au couteau entre les dents», de nombreux documents nous parlent des grandes thématiques de l'anarchisme, telles que

l'antimilitarisme, l'anticléricalisme, mais aussi l'antialcoolisme qui avilit, la liberté de penser, de s'unir, la solidarité. À travers plus de 50 affiches au graphisme souvent très prenant, plus de 300 titres de journaux (dont les «unes» très spectaculaires annoncent attentats et méfaits dus ou attribués aux anarchistes), une centaine de livres et de brochures et de nombreuses cartes postales, on fait le tour de cette idéologie qui a laissé bien des traces. Car certaines idées se sont grâce à elle propagées comme l'objection de conscience, la contraception, l'union libre. C'est dire l'importance de cette exposition qui, selon Anne Morelli (Centre d'histoire et de sociologie de l'ULB) «peut donner au débat politique un ressourcement aux utopies, un encouragement pour se dire que certaines choses qui semblent impossibles deviennent un jour réalité».  S. Welles
(Mundaneum, rue de Nimy, 76 à Mons - jusqu'au 12 juin, du mardi au dimanche de 12 à 18 h. - tél.065/31.53.43)



COUREZ POUR LES DROITS HUMAINS REJOIGNEZ L'ÉQUIPE AMNESTY !

Le 29 mai 2005, Amnesty participera pour la deuxième fois aux 20 kilomètres de Bruxelles.

L'année dernière, l'équipe Amnesty comptait 102 coureurs. Cette année, nous espérons bien que vous serez encore plus nombreux à participer à l'événement.

Pour ceux qui le souhaitent, nous prévoyons des entraînements collectifs. En outre, pour rendre cette journée plus chaleureuse, nous tiendrons un stand et organiserons un concert de percussions le long du parcours.

Pour courir les 20 km de Bruxelles avec nous le dimanche 29 mai prochain, renvoyez le bulletin d'inscription à Josiane METTENS à Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Josiane Mettens : jmettens@aibf.be

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.amnestyinternational.be ☺



Bulletin d'inscription

Je souhaite m'inscrire aux 20 km de Bruxelles (12 euros) et courir dans l'équipe Amnesty. Je commande donc le singlet blanc Amnesty International (13 euros), que je porterai aux 20 km.
Je choisis le modèle : M XL
Je verse 25 euros, avant le 16 mai 2005 (supplément de 8 euros après cette date, les inscriptions sont clôturées le 25 mai) sur le compte 001-2122050-57 avec la communication «29 05 05». Possibilité de payer par phone banking et par visa/eurocard (Les paiements se font individuellement) : contacter alors Josiane Mettens au 02 543 79 06 ou par e-mail jmettens@aibf.be
Mes coordonnées:
Nom Prénom : Adresse :
..... Code postal

Localité : Pays :
..... Tel
..... GSM : E-mail : Nationalité :
.....
Date de naissance : Sexe : Signature :
N° d'affiliation (très important pour ceux qui ont couru en 2004, il est indiqué sur un document que vous recevrez dans le courant du mois de mars envoyé par les organisateurs des 20 km) :
.....
N° de dossard 2004 : Temps effectué en 2004 :